

*Proposition présentée par la commission législative :
M^{mes} et MM. Jean-Marc Guinchard, Pierre Vanek,
Céline Zuber-Roy, Edouard Cuendet, Diego Esteban,
Danièle Magnin, Cyril Mizrahi, Corinne Müller Sontag,
André Pfeffer*

Date de dépôt : 4 avril 2022

Proposition de motion pour demander un bilan de la gestion de la crise sanitaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

la crise sanitaire liée à l'épidémie du coronavirus et ses conséquences dans tous
les domaines de la vie économique et sociale de notre collectivité,

invite le Conseil d'Etat

à présenter au Grand Conseil un rapport portant sur la gestion de la crise par le
Conseil d'Etat et les leçons à en tirer, notamment dans ses aspects sanitaires,
économiques et sociaux.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

La commission législative souhaiterait que le Conseil d'Etat dresse un bilan sur la gestion de la crise sanitaire. Pour ce faire, il pourrait mandater des experts externes, l'objectif étant d'établir un rapport qui serait examiné par la commission législative.

Dès la mi-mars 2020, constatant l'état de nécessité, et en concertation avec les autorités fédérales, le Conseil d'Etat a géré la crise sanitaire par le biais de plus de 50 arrêtés, qui ont tous fait l'objet d'un examen par la commission législative. Cela a été pour la commission l'occasion d'apprécier la pertinence de ces arrêtés et de considérer les conséquences de leur application pour l'ensemble de la population.

Certes, l'aspect inattendu et l'ampleur de cette pandémie ont surpris la population, mais également les milieux politiques, scientifiques et médicaux. Nous avons été pendant quelques mois dans une zone de non-savoir qui a démontré de surcroît notre faiblesse et notre dépendance trop importante de l'étranger.

Cette crise a démontré notre capacité de résilience, mais a mis l'accent sur un certain nombre de lacunes qui, si elles n'avaient pas été comblées rapidement, auraient pu avoir des conséquences extrêmement graves sur l'ensemble de la population. Nous pouvons citer par exemple les manques de matériel de protection ou les difficultés de se procurer du gel hydroalcoolique, du moins au début de la crise.

D'autres aspects sont également apparus, comme le manque ou l'imprécision de certaines informations qui ont pu donner l'impression d'une navigation à vue à certains moments.

S'est posée également, et se posera avec encore plus d'acuité, la question du manque de personnel infirmier que nous formons et celle de la gestion hospitalière dans son ensemble.

Afin de se préparer à la répétition de crises semblables, il est important de procéder à une évaluation globale, critique mais objective, de l'ensemble des mesures prises afin d'affronter l'avenir avec plus de sérénité.

Il est certain que la direction générale de la santé (DGS) a déjà entamé un travail d'introspection et d'analyse, mais il nous paraît nécessaire de faire faire ce travail à des experts extérieurs aux départements de l'Etat, afin d'éviter toute tentation de complaisance et d'absence d'esprit critique.

Nous vous remercions d'accepter de renvoyer la présente motion de commission au Conseil d'Etat.